

MONTAGE, VERIFICATION ET UTILISATION DES ECHAFAUDAGES DE PIED

- FORMATION BASEE SUR LA RECOMMANDATION R408 -

PRO-291.71-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Travailleurs utilisant, montant et démontant des échafaudages de pied, et, en conséquence devant être instruits des mesures de prévention des accidents et des règles techniques.

Prérequis

Aptitude médicale au travail en hauteur

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 22297 – Echafaudage

NSF : 230 – Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Echafaudages : Articles R4323-69 à R4323-80 du code du travail
- Travail en hauteur : Articles R4323-58 à R4323-90 et R4141-15 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation CNAMTS R408

Durée

- 14 heures (2 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 40 à 50% du temps de formation

Périodicité

A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs

Nombre de participants par groupe

8 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle avec tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Echafaudage de pied conçu pour le montage/démontage en sécurité – MDS (un équipement de protection individuelle contre les chutes n'est pas nécessaire), ou un échafaudage de pied non-MDS (un équipement contre les chutes est obligatoire)
- Notice de montage de l'échafaudage de pied
- Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle fournis par son employeur, à minima pour cette formation : casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, harnais avec système de retenue anti chute si l'échafaudage n'est pas MDS.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Un avis à l'employeur sur les capacités du stagiaire est formalisé par le formateur.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de monter, d'utiliser et de démonter des échafaudages de pied en toute sécurité.

La formation, ses objectifs et son contenu correspondent aux exigences du code du travail. Elle s'appuie sur les principes recommandés par la R408, mais il ne s'agit pas d'une des formations R408 conventionnée par l'Assurance Maladie.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Définition du besoin et des contraintes du site
- ↳ Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
- ↳ Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage
- ↳ Risques liés aux opérations
- ↳ Mesures de prévention des risques de chutes de personnes ou d'objets
- ↳ Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
- ↳ Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
- ↳ Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation
- ↳ Consignes de sécurité

↳ Vidéos

■ **Enseignements pratiques**

- ↳ Montage et démontage d'un échafaudage de pied
- ↳ Mise en œuvre des principes de sécurité sur le poste de travail

■ **Bilan de la formation**

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter